

2012

et les étrangers ?

La chasse aux sans-papiers, la stigmatisation de l'étranger se combinent aujourd'hui à la dénonciation des plus pauvres, des chômeurs et des malades, assimilés à des fraudeurs par le gouvernement. Avec la xénophobie d'Etat, nous sommes tous perdants.



Dans le cadre du Pacte pour les droits et la citoyenneté, la LDH propose :

Les droits des étrangers sont les droits de tous

Lorsqu'il arrache un gamin à son école, au prétexte de la situation administrative de ses parents, lorsqu'il expulse un malade, au risque de sa santé et possiblement d'une contagion, le gouvernement n'attaque pas simplement « les étrangers ». Il s'en prend aussi à des droits fondamentaux : le droit à l'éducation, le droit à la santé. Ainsi réduire les droits de certains parce que ce sont des étrangers, c'est affaiblir leur universalité, c'est donc les limiter pour tous. Et au bout du compte, le gouvernement lui-même mine l'Etat de droit et l'égalité républicaine.

Celles et ceux qui vivent ici, aiment ici, travaillent ici, payent ici leurs impôts, leurs cotisations et leurs charges doivent être considérés et traités en citoyens : sur une base d'égalité des droits, avec tout ce que cela comporte en termes de dignité et de justice.

Faire pièce au racisme et à la xénophobie

La xénophobie commence quand l'origine supposée ou réelle des personnes est inscrite dans les fiches qui deviennent ainsi source de renseignements. Il faut prohiber toute prise en compte dans les fichiers administratifs ou de gestion de données personnelles relatives aux « origines géographiques ». Et le racisme est conforté quand ces fausses données deviennent de faux arguments pour fonder des stigmatisations hasardeuses.

Régulariser la situation de celles et ceux qu'on a privé de papiers

Pour mettre en échec la surexploitation des travailleurs, les trafics des marchands de sommeil, assurer l'égalité des droits civiques et sociaux, il faut régulariser l'ensemble des sans-papiers résidant sur le territoire de la République.

Pour un droit de vote aux élections locales

Dans la majorité des pays européens, les résidents étrangers votent aux élections locales. Ainsi le vote est-il en accord avec les réalités vivantes du pays. Aujourd'hui, l'exercice de la démocratie doit s'élargir et le droit de vote ne peut plus être strictement conditionné à la nationalité.

Respecter les droits des demandeurs d'asile

Accueillir quelqu'un au titre de l'asile, c'est lui restituer une partie des droits dont il est privé dans son pays d'origine. Or, la France sabote les conventions de Genève, et dégrade le droit d'asile. Il faut le restaurer, traiter dignement les réfugiés, abandonner les procédures expéditives de traitement des demandes d'asile et cesser de se référer à des pays « sûrs » comme... l'Afghanistan pour les renvoyer dans leur pays d'origine au risque de leur vie.

Les candidats à l'élection présidentielle, aux élections législatives doivent se prononcer sur ces propositions. Discutons-en tous ensemble.

Le Pacte pour les droits et la citoyenneté rassemble les propositions concrètes formulées par 50 organisations – syndicales et associatives – pour alimenter le débat public, conforter la démocratie politique, assurer l'effectivité des droits sociaux, des solidarités.

Liste des signataires, propositions et réactions des partis et candidats sur : www.pactecitoyen.org

Demande de renseignements

Vous souhaitez prendre contact avec la Ligue des droits de l'Homme.

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

COURRIEL :

Retourner ce coupon à : 138 rue Marcadet, 75018 Paris

Pour adhérer à la Ligue des droits de l'Homme : <http://www.ldh-france.org/Adherer>